

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2018**

A 20H00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 Novembre 2018 sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)</b>
Bazire Marielle		x	Pouvoir à Patrick CAQUINEAU
Caquineau Patrick			
Cardin David		X	
Cauneau-Vignes Laurence		X	
Deborde Bruno			
Gatineau Dominique			
Girard Patrice		X	
Giraud Joël			
Grolleau Lionel			
Héraud Michel			
Lefrère Aurélien			
Liger Olivier			
Mallard-Lucas Irène			
Martineau Myriam		x	
Naudon Brigitte			
Pizon Joël			
Peuaud Didier			
Remaud Colette			
Suire Sylvia		X	Pouvoir à Brigitte Naudon
Trichet Marie-Claude			

**SECRETARIE DE SEANCE : Lionel GROLLEAU est désigné secrétaire de séance.**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

**AJOUT D'UN POINT SUPPLÉMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**2018 11 11 Délibération pour fixer le tarif de la location de l'ancien atelier communal de Chaix à l'Association Culturelle de Chaix et aux Boucles de la Vendée.**

Le conseil approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

---

**ORDRE DU JOUR**

**2018 11 01 Délibération pour signature d'une convention avec le Lycée Livet de Nantes**

**2018 11 02 Délibération pour signature d'une convention pour aménagement de sécurité RD 65**

**2018 11 03 Délibération pour signature d'une convention pour l'installation d'un distributeur de pain**

**2018 11 04 Délibération pour création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

**2018 11 05 Délibération pour signature d'un contrat de maintenance pour les cloches des deux églises**

**2018 11 06 Décision modificative N° 2 – virement de crédit – Budget principal 2018**

**2018 11 07 Approbation du rapport d'activité 2017 de Vendée Energie**

**2018 11 08 Approbation du rapport d'activité 2017 de Vendée Eau sur le prix et la Qualité de l'Eau**

**2018 11 09 Approbation du rapport d'activité 2017 de la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée**

**2018 11 10 Approbation du rapport d'activité 2017 du SyDEV**

**Point supplémentaire :**

**2018 11 11 Délibération pour fixer le tarif de la location de l'ancien atelier communal de Chaix à l'Association Culturelle de Chaix et aux Boucles de la Vendée**

**2018 11 01 Délibération pour signature d'une convention avec le Lycée Livet de Nantes**

Rapporteur : Irène MALLARD LUCAS

Exposé

Afin de permettre une gestion informatisée des emplacements du cimetière d'Auzay, il convient de procéder à un levé de plan et à un relevé topographique du site.

Cette mission, déjà réalisée sur le site de Chaix en 2016, avait été confiée, dans le cadre d'un stage pratique, aux étudiants de la section Technicien Supérieur Géomètre-Topographe (TSGT) du Lycée Eugène LIVET de Nantes.

Le lycée, contacté, a accepté de mettre une nouvelle fois des étudiants à disposition de la commune, dans le cadre d'un stage pratique, afin de réaliser un levé de plan et relevé topographique du cimetière d'Auzay.

La mission sera réalisée par 3 élèves encadrés par un enseignant, au cours de l'année scolaire 2018/2019.

Le lycée s'engage à mettre à disposition outre les moyens humains, les moyens matériels nécessaires pour mener à terme le projet d'étude et à fournir à la collectivité un plan de composition du cimetière au format numérique compatible avec le logiciel utilisé par la collectivité, ainsi que l'ébauche d'une base de données cimetière sous forme numérique.

La commune s'engage à mettre à disposition des moyens humains et matériels (plan cadastral, documentation et recommandations techniques) ainsi qu'un local pour ranger le matériel.

Par ailleurs la collectivité s'engage à indemniser les étudiants des frais de transport (2 aller-retour entre Nantes et Auzay) à assurer les repas, et héberger les étudiants pendant la durée du chantier 3 nuits maximum.

Ces modalités feront l'objet d'une convention entre le Lycée et la commune.

**Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ**

- **Autorise le Maire à signer la convention avec le Lycée LIVET ainsi que tout document en lien avec ce dossier.**

**2018 11 02 Délibération pour signature d'une convention pour aménagement de sécurité RD 65**

Rapporteur : Bruno DEBORDE

Exposé :

Dans le cadre de la construction d'un plateau surélevé avec création d'une zone 30 km/h, aux abords de l'école d'Auzay, des travaux de voirie ont été réalisés.

S'agissant de travaux sur une voie départementale, il convient de définir par le biais d'une convention entre la commune et le département, la répartition des charges d'entretien de ces aménagements.

**Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec le conseil départemental.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ**

- **Autorise le Maire à signer la convention avec le conseil départemental ainsi que tout document en lien avec ce dossier.**

**2018 11 03 Délibération pour signature d'une convention pour l'installation d'un distributeur de pain**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur Damien LAURENT, boulanger à l'HERMENAULT, relative à l'autorisation d'implanter un distributeur de baguettes sur le domaine public de la Commune.

**Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance**

**Décide à l'UNANIMITÉ**

- **De fixer à 150.00€ net de taxe le montant annuel du loyer prenant en compte le coût énergétique de l'appareil et la redevance d'occupation du domaine public.**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document en lien avec ce dossier.**

**2018 11 04 Délibération pour création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

**Rapporteur : Laurence DESCAMPS**

Exposé :

Afin de faire un bilan sur la rentrée scolaire, Monsieur le Maire a rencontré le personnel de cantine et de l'accueil périscolaire. Il s'avère que depuis la rentrée de septembre le nombre d'enfants qui fréquente l'accueil périscolaire et la cantine a augmenté.

Les effectifs de personnel en place ne permettent plus d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Compte tenu de cet accroissement temporaire d'activité il convient d'envisager de recruter du personnel qui interviendrait à l'accueil périscolaire et à la cantine.

La durée hebdomadaire du besoin actuel est fixée à 15 heures réparties comme suit :

Accueil périscolaire :

- 1h le matin de 7h45 à 8h 45
- 1h45 le soir de 16h30 à 18h15

Cantine :

- 1h de 11h45 à 12h45

Soit 3H45 sur 4 jour (15 heures hebdomadaires) pendant la période scolaire.

Il est demandé au conseil l'autorisation de créer un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité à raison de 15heures par semaine.

**DÉLIBÉRATION**

Considérant qu'en raison de l'augmentation de la fréquentation il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité **d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires en période scolaire** et selon les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : *contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs*).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ**

**Décide :**

- **De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires pendant la période scolaire.**
- **Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de d'adjoint technique territorial Echelle C1 Echelon 3 IB 349 IM 327**
- **Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 novembre 2018**
- **Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.**

**2018 11 05 Délibération pour signature d'un contrat de maintenance pour les cloches des deux églises**

**RAPPORTEUR : Michel HERAUD**

**Exposé :**

La situation au regard de la maintenance des cloches des deux églises est différente sur chaque commune historique. A Chaix l'installation campanaire est couverte par un contrat de maintenance souscrit de longue date avec l'entreprise BODET.

A Auzaay, l'entretien est réalisé, à la demande, par l'entreprise LUSSAULT, sans contrat de maintenance.

Afin d'harmoniser la situation, chacun des deux prestataires précités a été sollicité pour fournir un devis pour un contrat annuel d'entretien de l'installation campanaire des deux églises.

Monsieur Héraud présente les deux devis :

Cout du contrat de maintenance

Entreprise Bodet : 240.00 HT

Entreprise Lussault : 230.00 HT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ**

- **Décide de confier la maintenance de l'installation campanaire à l'entreprise LUSSAULT**
- **Autorise le maire à signer le contrat de maintenance.**

**2018 11 06 Décision modificative N° 2 – virement de crédit – Budget principal 2018**

Rapporteur : Laurence DESCAMPS

Exposé :

Les sommes inscrites aux comptes 7391171 – 7391172 et 739211 en dépenses de fonctionnement au Budget Primitif sont insuffisantes, aussi il convient de procéder à des ajustements en effectuant un virement de crédit tel que ci-dessous :

**VIREMENT DE CREDITS –N° 2**

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 7391171 Dégrèvement taxe foncière	0.00	200.00	0.00	0.00
D 7391172 Dégrèvement taxe habitation logements vacants	0.00	300.00	0.00	0.00
D 739211 Attributions de compensation	0.00	1100.00	0.00	0.00
Total D 014 Atténuation de produits	0.00	1600.00	0.00	0.00
D 022 Dépenses imprévues	1600.00	0.00	0.00	0.00
Total D 022 Dépenses imprévues	1600.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1600.00</b>	<b>1600.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le conseil municipal à l'UNANIMITÉ

- Accepte les termes de la DM N° 2 tels que présentés ci-dessus.

**2018 11 07 Approbation du rapport d'activité 2017 de Vendée Energie**

Rapporteur : Dominique GATINEAU

Présentation du Rapport d'activité 2017 de Vendée Energie.

Le conseil prend acte à l'unanimité

**2018 11 08 Approbation du rapport d'activité 2017 de Vendée Eau sur le prix et la Qualité de l'Eau**

Rapporteur : Bruno DEBORDE

Présentation du Rapport d'activité 2017 de Vendée Eau sur le prix et la Qualité de l'Eau

Le conseil prend acte à l'unanimité

**2018 11 09 Approbation du rapport d'activité 2017 de la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée**

Rapporteur : Michel HERAUD

Présentation du Rapport d'activité 2017 de La communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée

Le conseil prend acte à l'unanimité

**2018 11 10 Approbation du rapport d'activité 2017 du SyDEV**

Rapporteur : Patrick CAQUINEAU

Présentation du Rapport d'activité 2017 du SyDEV

Le conseil prend acte à l'unanimité

**2018 11 11 Délibération pour la location de l'ancien atelier communal de chaix a l'association culturelle de chaix et aux boucles de la Vendée**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé : rappel des termes de la délibération prise par le conseil municipal de Chaix en date du 20/12/2010

Le 20/12/2010, le conseil municipal de Chaix a fixé un tarif pour l'utilisation de l'ancien atelier communal par l'association culturelle de Chaix et par « les Boucles de la Vendée ».

**Tarif de la location à l'association culturelle de Chaix : 160.00€ annuel**

**Tarif de la location à l'association « les boucles de la Vendée » : 80€ annuel**

Or il s'avère que chacune de ces associations bénéficient annuellement de l'octroi d'une subvention allouée par la commune.

**Subvention allouée à l'association culturelle de Chaix : 100.00€**

**Subvention allouée aux boucles de la Vendée : 100.00€**

Monsieur le Maire propose, après en avoir informé la présidente et le président des associations concernées, afin d'éviter des écritures comptables inutiles :

- de supprimer la subvention annuelle allouée à chacune des associations ci-dessus désignées et en contrepartie de modifier comme ci-dessous le tarif annuel de la location de l'ancien atelier communal :

**Tarif pour la location à l'association culturelle de Chaix : 60.00€**

**Tarif pour la location à l'association « les Boucles de la Vendée » : gratuité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ

- Décide de fixer comme ci-dessus les tarifs de location de l'ancien atelier communal
- Dit que la présente délibération remplace et annule la délibération en date du 20/12/2010

**QUESTIONS DIVERSES**

- Désignation du conseiller pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales  
Madame BAZIRE siégera à la commission de contrôle
- Groupement de commandes Balayage  
Le linéaire de la commune nouvelle est présenté : environ 50 km pour 60 km avant fusion
- Franchissement de la Vendée

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 7 Novembre avec la sté ARTELIA pour le lancement des travaux.

La restauration du pont de pierre a été évoquée et notamment la possibilité de boucher un fossé d'ASA- Une réunion à ce sujet est programmée le 21 à 16h30

Mme la Sous préfète, Monsieur Yves Auvinet et Monsieur Bruno Retailleau seront présents à la réunion de présentation du projet le 26/11 à Auzay

- Station d'épuration  
Les travaux devraient être terminés pour fin 2019-  
Pour information la prise de compétence assainissement collectif par la communauté de communes est prévue en 2020.

- **11 novembre**  
Retour sur le 11 novembre. Les cérémonies se sont déroulées sans problème, la participation des enfants des écoles a été appréciée.
- **Cérémonie des Vœux : le 5 Janvier 2019 salle municipale d' Auzay**
- **Bulletin municipal : distribution prévue avant Noel**
- **Jeudi 15/11 Réunion avec la sté ENERTRAG au sujet du projet Eolien (Longèves Auzay) Un mat de mesure de 120mètres de haut sera installé le 04 décembre.**
- **Démarchage : des démarcheurs circulent actuellement sur la commune.**
- **Enquête Églises**  
Une enquête est menée actuellement par le conseil départemental sur les églises, un questionnaire a été envoyé à la commune à ce sujet.
- **Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'étude de Maitre Chaumont, concernant une proposition de vente de terrain à la commune. (parcelle D 44 ZI 36) Cette proposition avait déjà fait l'objet d'un refus de la commune. Monsieur le Maire interrogera les services du Domaine afin d'avoir une idée du prix du terrain**
- **Réunion SyDEV**  
**27 novembre 14h aux OPS**
- **La salle d'activités culturelles accueille les p'tits drôles depuis aujourd'hui. L'association apprécie l'utilisation de ces locaux.**
- **L'équipe de foot de loisirs de Fontaines demande l'autorisation d'utiliser le terrain de Foot d'Auzay 2 Vendredi soir avant la fin de l'année. Autorisation accordée.**

Fin de réunion : 22h40